



Schweizer Berufsverband der  
Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner

Association suisse des  
infirmières et infirmiers

Associazione svizzera  
infermiere e infermieri

Associaziun svizra da las  
tgirunzas e dals tgirunzs

Berne, octobre 2006

Communiqué de presse

## La caisse unique: des avantages pour les soins infirmiers

**Berne, le 26.10.2006: L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) s'est clairement positionnée en faveur de l'initiative pour une caisse-maladie unique et sociale. A l'heure qu'il est, la concurrence entre les assureurs-maladie n'a pas eu l'effet escompté, n'ayant aucune répercussion positive ni sur les patients ni sur le système de santé. La caisse unique aurait un impact positif sur les soins infirmiers, en particulier sur ceux prodigués aux patients souffrant d'une maladie chronique.**

L'ASI est bien consciente qu'une caisse unique ne résoudrait pas tous les problèmes du système de santé. Elle est toutefois convaincue que l'initiative s'attaque à un problème structurel fondamental, la caisse unique étant la première étape d'une réorganisation du système de santé.

Les caisses maladie investissent actuellement énormément de moyens pour appâter les cotisants en bonne santé et à petits risques. Les personnes souffrant d'une maladie chronique restent sur le carreau. Elles se voient confrontées à toutes sortes de tracasseries lorsqu'elles décident de changer de caisse. De plus, chaque changement de caisse exige le renouvellement des ordonnances et des garanties de prise en charge des soins, impliquant d'importantes dépenses administratives.

Sous le régime actuel, les caisses-maladie proposent à la fois l'assurance de base et les assurances complémentaires. Tant que le principe de la concurrence ne fonctionne pas pour l'assurance de base, les assurances-maladie seront davantage intéressées par les assurances complémentaires. Elles essaient de transférer les prestations couvertes par l'assurance de base vers l'assurance complémentaire. Le nouveau régime de financement des soins adopté par le Conseil des Etats poursuit indiscutablement cet objectif: éjecter le financement des soins de longue durée de l'assurance de base afin que les assureurs-maladie puissent ensuite les proposer de manière rentable par le biais de l'assurance complémentaire. Helsana a récemment fait de la publicité par mail dans ce sens; de plus, au niveau législatif, le président de son conseil d'administration et conseiller aux Etats Eugen David a posé les jalons dans ce sens au sein de la commission du Conseil des Etats. Avec la caisse unique, les assurances privées devraient se limiter à des offres dans les domaines de l'assurance complémentaire. La participation des patients, des fournisseurs de prestations et des payeurs serait garantie grâce à une gestion tripartite de la caisse unique.

Le remplacement des primes par tête par des primes échelonnées en fonction de la fortune et du revenu est une politique pour laquelle l'ASI s'était déjà engagée en soutenant l'initiative „La santé à un prix abordable». Car ce sont entre autre les primes par tête qui rendent le financement des soins si problématique.

Personne de contact:

Elsbeth Wandeler, responsable de la politique professionnelle, tél.: 079 271 11 71